



Concours enseignants

Une masterisation alibi Une formation tronquée

Le ministère a publié les contenus des concours au Journal officiel du 6 janvier 2010. En voici les principaux éléments.

Dans le premier degré : après des hésitations, les mêmes pré requis qu'auparavant sont nécessaires (AFPS, 50 m en natation).

A cela s'ajoute une épreuve que le SE-UNSA avait réclamée : « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Pour le SE-UNSA, il est primordial qu'un futur enseignant ait une idée de ce qu'est un fonctionnaire, quelles sont les contraintes du statut et les droits dont on dispose. Les diverses interventions du SE-UNSA ont également permis de réintégrer les arts visuels, la musique et l'éducation physique.

I. - Épreuves d'admissibilité

L'admissibilité comporte deux groupes d'épreuves de quatre heures chacun, en français et histoire géographie et instruction civique et morale, d'une part, et en mathématiques et sciences expérimentales et technologie, d'autre part.

II. - Épreuves d'admission

L'admission comporte deux épreuves :

- Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en mathématiques et interrogation au choix du candidat, sur les arts visuels, la musique ou l'éducation physique et sportive
- Présentation de la préparation d'une séquence d'enseignement en français et interrogation sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

Dans le second degré : Hormis l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », aucun changement notable dans les concours. On demeure sur des épreuves très classiques.

I. - Épreuves d'admissibilité

- L'admissibilité comporte deux épreuves visant à évaluer la maîtrise de la ou des disciplines requises

II. - Épreuves d'admission

L'admission comprend deux épreuves :

- une leçon à construire
- une étude de document permettant de s'exprimer sur le thème « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

En résumé, l'élévation du niveau de recrutement ne se traduit absolument pas dans les contenus des concours. Le décrochage entre contenu des masters et exigences du métier est avéré. On pourra devenir enseignant sans jamais avoir vu un élève.

C'est une preuve supplémentaire, si besoin était, du prétexte de la masterisation. Sa seule justification réside dans les 16000 suppressions de postes de stagiaires.